

En milieu rural, le nom d'un

L'adressage est...

Société

Alors que la très grande majorité des centres-bourgs, même les plus ruraux, s'appuient depuis plusieurs années sur un adressage en bonne et due forme avec nom de voie et numéro pour chaque habitation, la situation est plus étonnante dans les lieux-dits, où seul le nom du hameau fait parfois office d'adresse. Conséquences des enjeux (coûts des secours et des services, livraisons, arrivée de la fibre optique...) : les communes haut-viennoises reprennent leur adressage dans les villages. Exemple notamment à La Croixille-sur-Isère et Coussac-Bonneval.

Jean-Adrien Truchonnet
jean-adrien.truchonnet@centrefrance.com

Plongés dans la carte IGN échelle 1/15000^e de La Croixille-sur-Briance, Jean-Gérard Didier, maire de La Croixille, Brigitte Gibory, conseillère municipale, et Yannick Le Grand, adjoint au maire, reprennent, on ce jeudi matin, une par une les routes traversant la petite commune de Haute-Vienne sur le plan établi sur la Haute-Vienne de la mairie. Chacune de ces voies a été passée d'un coup de feutre de couleur différente et est référencée par un numéro.

« La, par exemple, pour le lieu-dit d'Amboiras, glissent Brigitte Gibory et Yannick Le Grand en ouvrant avec méthodologie le dossier du numéro correspondant, vous avez l'impasse d'Amboiras, le passage des Barres d'Amboiras, etc. »

« Le double est toujours dans le détail... » Depuis plusieurs mois maintenant, élus et employés de la commune s'efforcent autour d'un vaste projet d'adressage dans les hameaux (le bourg est quant à lui adressé depuis plusieurs décennies selon les souvenirs de monsieur le maire) afin que tous les habitants puissent bénéficier d'une adresse complète en bon et due forme : nom de voie et numéro. Pour adresser ces hameaux, le système « métrique » a été choisi par la municipalité (les numéros attribués corres-

« Le but de l'adressage, c'est d'être précis : pour les secours, les livraisons... »

Mieux vaut « bien connaître la commune »

Président de l'association des maires de Haute-Vienne et maire des Cars, Stéphanie Delaure, « sensibilise » justement avec l'association les municipalités à ces différents enjeux que représente l'adressage.

« C'est vrai qu'on ne mesure pas toujours son importance, admet l'élue. Dans nos campagnes, tout le monde connaît tous les jours quel'un, on se dit toujours, pour l'activité des secours sur la zone, donc la numérotation est essentielle. Et puis il y a l'arrivée de la fibre : à l'horizon, seul que ce n'est pas sans sim-

ple que cela : les secours interviennent la nuit, parfois il n'y a personne pour orienter, etc. Pour la distribution du courrier aussi, ce n'est pas toujours la même personne qui l'effectue sur la zone, donc la numérotation est essentielle. Et puis il y a l'arrivée de la fibre : à l'horizon, seul que ce n'est pas sans sim-

Le système « métrique » bouscule les numéros « classiques »

portants », détaille Karim Ben Rals, référent « adresse » Nouvelle-Aquitaine au sein du Groupe La Poste qui accompagne actuellement, en tant que prestataire, une trentaine de communes en Haute-Vienne dans leur opération d'adressage.

« Ces numéros sont plus importants, reprend-il, car il donne une notion de distance. C'est-à-dire quel'un qu'il habite au 535, cela veut dire que par rapport au début de la voie – le début de la voie étant toujours une intersection – il faut faire 535 mètres pour arriver chez lui : ça, ça devient compliqué. Alors qu'avec le système métrique, on n'a pas de distance à parcourir, on a juste le numéro. »

Cela prend en compte l'urbanisme : il peut se construire des maisons, les numéros seront tous différents les uns des autres.

« Méconnu il y a encore quelques années », comme le reconnaît Karim Ben Rals, ce système est désormais « recommandé » par le Groupe La Poste.

« Aujourd'hui, 99 % des communes qui travaillent avec nous sont passées en "métrique", ne cache pas Karim Ben Rals. Soit elles avaient du classique et le bourg, l'ont conservé et on a fait le reste en métrique ; soit elles avaient du système d'alerte via la base nationale (BAN). Cela permet d'être plus précis sur la prise d'adresse sur des appels de secours : plutôt que d'envoyer un seul lieu-dit, on peut préciser le lieu-dit, la rue et le numéro. » Et donc de gagner de précieuses secondes lors d'une intervention.



NUMÉROS : le nom plus grand avec le système « métrique ».



CARTE : Une de ces communes les plus isolées du territoire, la municipalité en la Croixille (département du 87) (service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne), le commandant Aurélien Sabourdy accueille avec satisfaction : ce développement de l'adressage. « C'est une bonne chose pour nous, insiste-t-il. La première de nos missions, c'est quand même d'envoyer les bons engins à la bonne adresse. Cette volonté d'adressage, à la base, a été poussée par La Poste pour le déploiement du courrier avec une volonté d'être beaucoup plus précise. Et nous, cela fait plusieurs années qu'on voit effectivement une amélioration dans les adresses des habitations en zone rurale. Nous l'intégrons dans notre système d'alerte via la base nationale (BAN). Cela permet d'être plus précis sur la prise d'adresse sur des appels de secours : plutôt que d'envoyer un seul lieu-dit, on peut préciser le lieu-dit, la rue et le numéro. » Et donc de gagner de précieuses secondes lors d'une intervention.

lieu-dit ne suffit plus...

sur la bonne voie

hameaux. » « Pour le bourg, il y avait des noms de rues, des numéros, cela ne posait pas de problème, expliquent Jacques Blondy et Marie-Luce Morand, adjoints au maire, et Sandrine Charel, secrétaire notamment en charge de l'adressage. Mais c'était surtout à la campagne où il n'y avait que le nom des villages et il n'y avait pas de numéro sur les maisons donc cela pouvait poser souci pour les adresses. »

Indispensable pour l'arrivée de la fibre

« Ce qui nous pousse dans cet adressage, reconnaît Philippe Sudrat, c'est la fibre. Il faut le dire. » « L'arrivée de la fibre bien sûr mais on s'aperçoit aussi que quand on habite dans des villages un peu retirés, avec l'adressage, cela permet aux secours d'intervenir plus rapidement pour trouver exactement une personne ou un lieu-dit », commente Jacques Blondy.

La commune de Coussac-Bonneval a ainsi, elle aussi, opté pour le système « métrique » pour définir ses numéros. Au total, plus de 700 nouveaux numéros seront créés à l'échelle de la commune.

« Il y a deux phases principales : celle de recherche, de donner des noms de rues, de voies avec les numéros. Nous avons fait une réunion publique, la population pouvait voir sur des plans les noms de voies attribués. On a essayé de se référer à l'histoire, au patrimoine. Et ensuite, la deuxième grande étape, c'est le dépôt des plaques et les numéros chez les particuliers », poursuit Philippe Sudrat. Lequel espère « voir les plaques posées à la fin du premier trimestre ».

Et même si, côté particuliers, justement, les élus de La Croixille et Coussac reconnaissent que ce changement n'est pas toujours facile » (les habitants vont ensuite devoir faire modifier leur adresse auprès des services administratifs, des services publics...), tous insistent sur sa « nécessité ». « Il nous fallait ces communes de la Haute-Vienne, développe-t-il. Elle est très étendue, nous avons beaucoup de

connaître la commune avant de se lancer » dans ce long travail, rigole Philippe Sudrat, maire de Coussac. « Notre commune est grande, elle fait 6.600 hectares, c'est l'une des plus grandes communes de la Haute-Vienne, développe-t-il. Elle est très étendue, nous avons beaucoup de



« Envoyer les bons engins à la bonne adresse... »

secondes. Chef du groupement prévention-gestion des risques au sein du SDIS 87 (service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne), le commandant Aurélien Sabourdy accueille avec satisfaction : ce développement de l'adressage. « C'est une bonne chose pour nous, insiste-t-il. La première de nos missions, c'est quand même d'envoyer les bons engins à la bonne adresse. Cette volonté d'adressage, à la base, a été poussée par La Poste pour le déploiement du courrier avec une volonté d'être beaucoup plus précise. Et nous, cela fait plusieurs années qu'on voit effectivement une amélioration dans les adresses des habitations en zone rurale. Nous l'intégrons dans notre système d'alerte via la base nationale (BAN). Cela permet d'être plus précis sur la prise d'adresse sur des appels de secours : plutôt que d'envoyer un seul lieu-dit, on peut préciser le lieu-dit, la rue et le numéro. » Et donc de gagner de précieuses secondes lors d'une intervention.

GUIDE PRATIQUE

Qui ?

Le guide des « Bonnes pratiques de l'adressage » rédigé par Etienne (département de la direction intercommunale du numérique, Dinan), rappelle que l'adressage « est réalisé sous la responsabilité du maire assisté du conseil municipal. Un adressage complet implique :

- 1. la détermination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies ;
- 2. l'attribution des noms de voies et des numéros sur des panneaux signalétiques ;
- 3. l'information des administrés et de l'administration - dont la transmission de l'ensemble des adresses sous un mois au centre des impôts locaux (décret n°46-1112 de 1994). »

Et de poursuivre : « des outils en ligne permettant aux communes de réaliser la numérotation, la détermination, la numérotation et l'information globalement et sans compétence technique. La numérotation et la transmission des adresses aux instituteurs de fibre optique n'impliquent aucune prestation payante, aucune norme spécifique. L'acquisition et le pose des plaques de noms de voies et des numéros constitue la seule dépense obligatoire. »

Loi ?

Le document technique législatif le décret n°46-1112 du 19 décembre 1994 qui prévoit : « Dans les communes de plus de 2.000 habitants, doivent être notifiés par le maire auprès du centre des impôts foncier ou du bureau du cadastre concerné :

- la liste alphabétique des voies publiques et privées et les numéros d'ordre leur correspondant ;
- la liste, notamment, soit du changement de dénomination d'une voie ancienne, soit de la création d'une voie nouvelle ;
- la numérotation des immeubles et les modifications le concernant. »

La loi MOTTE, elle, dispose que les collectivités de plus de 3.500 habitants, dont les EPCI, doivent rendre publiques par voie électronique les données qu'elles détiennent. A ce titre, leurs adresses doivent être publiées en Open Data. » ■